

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude,

Jeudi 12 novembre  
2020

*Affichage :*

Du jeudi 26 novembre  
2020 au mardi 26  
janvier 2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M.HAURET Pascal, M. LE GOC Yann ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

Mme Julie DEGUILLARD est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 novembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**74-2020 - Administration générale. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 7 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, M.DA CUNHA, P.JUBAULT-CHAUSSÉ, Y.LE GOC, J.M.LE GUENNEC, P.VALLÉE et C.VILLARET) et 22 voix POUR, approuvent le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

**75-2020 - Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**Marchés publics < 90 000 € HT enregistrés sur le registre des marchés**

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC	Montant précédent marché HT	Suivi de la consultation
Achat de masques en tissu	TDV Industries	43 rue du Bas des Bois 53000 Laval	01/05/2020	/	34 000 €	40 800 €	/	Rennes Métropole
Fourrière animale	SACPA	Le petit caleuvre 35830 Betton	01/08/2020	3 ans	6 903,81 €	8 284.57 €	/	REGATE
Extraction des graisses de cuisine	Igienair	3 rue du Finistère 44240 La Chapelle sur Erdre	01/08/2020	4 ans	721 €	865.20 €	/	Mairie de Thorigné-Fouillard
Remplacement de la Chaudière du CVA	ENGIE	19 rue des Petits Champs 35760 Saint-Grégoire	01/09/2020	/	22 783.05 €	27 339.66 €	/	Mairie de Thorigné-Fouillard
Maintenance des équipements de restauration collective	Hobart	ZI Paris Est 77312 Marne-la-Vallée	01/01/2021	4 ans	32 779.72 €	39 335.66 €	/	Mairie de Thorigné-Fouillard

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

**76-2020 - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du correspondant défense et désignent Madame Aude MAHÉO comme correspondant défense.

**77-2020 - Finances. Pertes sur créances irrécouvrables.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident d'admettre en non-valeur des créances de 1 815,70 € à l'article 6541 du budget principal 2020.

**78-2020 - Finances. Décision modificative n°3 du budget Ville sur l'exercice 2020.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent les modifications suivantes au budget primitif 2020 :

Chap	Article	F		BP 2020	DM 3	BP 2020 + DM 3
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>+ 0,00</b>	
<b>DEPENSES</b>					<b>- 5 717,00</b>	
201	2188	026	Stèle	0,00	3 552,00	3 552,00
201	2183	020	PC télétravail (2 pc)	43 640,00	1 384,00	45 024,00
209	2188	411	Remplacement des boitiers de régulation chauffage de la salle de tennis Les Molières.	0,00	3 326,00	3 326,00
241	2313	411	Toiture de la salle de la Vigne	391 760,88	67 300,00	459 060,88
23	2313	020	Dépenses d'investissement	1 873 789,82	-81 279,00	1 792 510,82
<b>RECETTES</b>					<b>- 5 717,00</b>	
021	021	01	Virement du fonctionnement	846 482,00	-5 717,00	840 765,00

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>+ 0,00</b>	
<b>DEPENSES</b>					<b>+ 29 683,00</b>	
011	6042	251	Indemnité versée liée dans le cadre du marché au COVID-19	123 000,00	14 000,00	137 000,00
011	6068	020	Masques	5 400,00	800,00	6 200,00
011	6574	65	Subvention association des parents d'élèves et association des parents d'élèves de l'enseignement libre	0,00	8 000,00	8 000,00
67	673	820	Régularisation KERMARREC	0,00	12 600,00	12 600,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	846 482,00	-5 717,00	840 765,00
<b>RECETTES</b>					<b>+ 29 683,00</b>	
74	74751	020	Remboursement des masques	0,00	17 083,00	17 083,00
70	70321	820	Régularisation KERMARREC	0,00	12 600,00	12 600,00

**79-2020 - Vie associative. Affectation des reliquats de subventions aux associations.**

Affectation du reliquat

Association	Aide à l'emploi	Frais km	Engagements et arbitrages	Stages	Participation investissement	Exceptionnelles	Trajets périscolaires	Total
Ashè Capoiera	- €	- €	- €	165,00 €	- €	- €	- €	165,00 €
Basket TFBC	2 166,04 €	- €	36,00 €	- €	- €	- €	168,18 €	2 370,21 €
Hand							144,15 €	144,15 €
Billard ABTF	- €	407,59 €	- €	- €		- €	- €	407,59 €
ESTF Football	2 811,38 €	- €	1 358,40 €	50,00 €	- €		- €	4 219,78 €
Gym'Art Form'Fitness	2 759,89 €	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €	- €	5 759,89 €
Judo TF	732,74 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	732,74 €
Strange Riders	210,10 €	- €	- €	- €		- €	- €	210,10 €
Temps Danses Thorigné	1 962,23 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 962,23 €
Tennis de table TFFT	359,55 €	4 636,28 €		- €	750,00 €		864,90 €	6 610,73 €
TCTF	1 161,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 161,00 €
Thorigné Eaux Vives	- €	- €	- €	75,00 €	- €	- €	- €	75,00 €
Volley	61,89 €		183,00 €					244,89 €
AMHV						100,54 €		100,54 €
Badminton				82,50 €				82,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 224,81 €</b>	<b>5 043,87 €</b>	<b>1 577,40 €</b>	<b>372,50 €</b>	<b>3 750,00 €</b>	<b>100,54 €</b>	<b>1 177,23 €</b>	<b>24 246,35 €</b>

24 246,35 €

Provision 29 999,45 €

Déjà consommé

Solde 5 753,10 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du bureau municipal décident de répartir la somme restante en provision de la manière suivante :

Ces compléments de subventions seront imputés sur le budget communal en section de fonctionnement, article 6574.

**80-2020 - Culture. Désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal désignent Madame Tortellier, adjointe à la vie associative, à la vie culturelle et aux animations communales, pour solliciter en son nom et pour le compte de la commune une licence d'entrepreneur de spectacles vivants de catégories 1 et 3 et pour représenter la commune dans l'exercice de la compétence d'entrepreneur de spectacles.

**81-2020 - Animations locales. Photofolies 2020 : attribution des prix.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les prix suivants et leurs récompenses aux lauréats de l'édition 2020 de Photofolie :

- Prix noir et blanc à Masis Usenmez, demeurant à Saint-Grégoire, 100 € pour sa série « La solitude ».
- Prix couleur à Hervé Boutrouille, demeurant à Saint-Grégoire, 100 € pour sa série « Les dessous de la Défense ».
- Prix créativité à Catherine Train, demeurant à Thorigné-Fouillard, 100 € pour sa série « Fissure ».
- Prix technique à Philippe Hardy, demeurant à Chantepie, 100 € pour sa série « Les lumières de Santa Maria d'Alcobaça ».
- Prix débutant à Vincent Besneux, demeurant à Thorigné-Fouillard, 100 € pour sa série « Recherche et création en longue pose ».
- Prix du public à Jérôme Pages, demeurant à Saint Grégoire, 100 € pour sa série « Papillons au ras du sol ».

**82-2020 - Ressources Humaines. Convention de mise à disposition d'un animateur au profit du CCAS – avenant.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :

- valident le principe de renouvellement de la mise à disposition pour une durée de 3 mois d'un Animateur territorial de la ville au profit du C.C.A.S pour une durée hebdomadaire de 8 heures à compter 1er octobre 2020,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition,
- autorisent Monsieur le Maire à prendre tout arrêté ou formalité relatif à cette mise à disposition.

## **83-2020 - Création et composition des comités consultatifs communaux.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident d'instituer et de fixer la composition pour la durée du mandat des comités consultatifs suivants :

<p><u>Comité consultatif « Aménagement durable du territoire » :</u></p> <p><b>4 élus</b> : 3 titulaires + 1 suppléant de la majorité et 1 titulaire + 1 suppléant de la minorité - 11 citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prestataires externes en fonction de l'ordre du jour (l'architecte-urbaniste, maître d'œuvre...)</li><li>- Les responsables des pôles aménagement et services techniques, développement du territoire et urbanisme et solidarité</li></ul>
<p><u>Comité consultatif « vie économique »</u></p> <p><b>8 élus</b> : 6 titulaires de la majorité et 2 titulaires de la minorité</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 représentants de l'association représentant les commerçants, artisans et professions libérales - 2 représentants des zones d'activités</li><li>- 4 citoyens</li><li>- le responsable du pôle aménagement et services techniques et le responsable du pôle développement du territoire et urbanisme</li></ul>
<p><b>Comités consultatifs rattachés à la commission « Petite enfance, enfance jeunesse »</b></p>
<p><u>Comité consultatif « temps du midi »</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>élus</b> : 1 titulaire + 1 suppléant de la majorité</li><li>- 3 représentants du prestataire</li><li>- 3 parents d'élèves de l'école privée</li><li>- 3 parents d'élèves de l'école publique</li><li>- 1 représentant des intervenants du temps du midi par cycle pour chaque école</li><li>- le responsable du service enfance jeunesse et le cuisinier municipal</li></ul>
<p><u>Comité consultatif « temps de l'enfant »</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>élus</b> : 1 titulaire + 1 suppléant de la majorité et 1 titulaire et 1 suppléant de la minorité</li><li>- 3 parents d'élèves de l'école publique</li><li>- 3 parents d'élèves de l'école privée</li><li>- les directeurs des écoles publique et privée</li><li>- le responsable du service enfance jeunesse, la responsable du multi-accueil</li><li>- 1 agent intervenant sur le temps du matin et 1 agent intervenant sur le temps du soir</li><li>- les agents chargés de la direction des accueils de loisirs</li></ul>
<p><u>Comité consultatif restauration multi-accueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>élus</b> : 1 titulaire + 1 suppléant de la majorité</li><li>- le responsable du prestataire de service</li><li>- les cuisiniers (municipal et du prestataire)</li><li>- la responsable et un agent du multi-accueil</li><li>- 3 parents</li></ul>
<p><u>Comité consultatif du multi-accueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>élus</b> : 1 titulaire + 1 suppléant de la majorité</li><li>- 6 parents</li><li>- la responsable, une éducatrice de jeunes enfants et un agent du multi-accueil</li></ul>

**84-2020 - Règlement intérieur du Conseil municipal**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal adoptent le règlement intérieur du conseil municipal.**

La séance est levée à 21 H 30.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 26 novembre 2020.

---



Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE